



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 à 18h30 (quorum atteint) dans la salle « Les Rambertes » à la Passerelle.

Date de la convocation : le 28 octobre 2025

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, Ghyslaine POYET, Françoise DESFÊTES, Gilles VALLAS, Anne DARRIEULAT, Marie Céline ROYON, Marcelle CAUVET, Marc BONNEVIALLE, Jean Paul BARBOT, René FRANÇON.

Etaient excusés : Olivier JOLY, Agnès CHENEVIER, Julie TOUBIN, Ramazan KUS.

Procuration : Agnès CHENEVIER donne pouvoir à Anne DARRIEULAT

Béatrice DAUPHIN, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : René FRANÇON.

Béatrice DAUPHIN demande si le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 est validé par les membres du Conseil d'Administration. Les membres du conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.

Béatrice DAUPHIN demande aux membres du Conseil d'Administration qu'une demande d'aide financière qui n'était pas inscrite sur la note de synthèse puisse être présentée à cette séance du 3 novembre 2025.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité la présentation de cette demande d'aide financière à la séance du 3 novembre 2025.

AIDES FINANCIERES

Une aide financière d'un montant de 130 € a été accordée pour régulariser une facture d'entretien chaudière,

Une aide financière d'un montant de 500 € a été accordée pour régulariser un impayé de loyer,

Une aide financière d'un montant de 500 € a été accordée pour régulariser un impayé de loyer,

Une aide alimentaire a été accordée à une famille.

PORTAGE DE REPAS LE JOUR DE NOËL

Béatrice DAUPHIN rappelle que les personnes inscrites pour le portage des repas à domicile peuvent avoir un repas offert par le CCAS le jour de Noël mais à condition qu'elles soient seules ce jour là.

Le repas est porté par les membres du CCAS et par les élus.

Afin d'organiser la tournée, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de communiquer leur disponibilité ou pas pour faire la livraison ce jour de Noël.

Elle précise que les membres du CCAS et les élus doivent s'inscrire auprès de l'accueil du Trait d'Union.

DIVERS

Logements :

Gilles VALLAS demande si des réservations peuvent se faire pour les « programmes qui sortent de terre ».

Béatrice DAUPHIN précise qu'il peut y avoir des réservations par l'Etat ou par Action Logement ce qui relève d'un cadre bien précis.

Elle souligne qu'il y a une « tension » pour les logements à loyer modéré sur la commune et sur les communes avoisinantes.

Terrain du CCAS :

Jean Paul BARBOT demande si la location du terrain appartenant au CCAS a été acceptée par le couple qui souhaitait l'acheter.

Béatrice DAUPHIN répond que la réponse écrite du CCAS qui sera adressé au couple est en cours de rédaction.

CPNG :

Gilles VALLAS dit qu'il y a beaucoup d'impayés de factures au niveau du CPNG. Il interroge : Est-ce pareil pour la MJC ? Il précise que la somme s'élève à 5000 € pour une année.

René FRANÇON dit « c'est énorme ». Gilles VALLAS dit « on en reparlera en réunion de loisirs ».

René FRANÇON dit : « oui en en reparlera ».

Gilles VALLAS explique qu'il y a un travail de relance en permanence auprès des familles.

Il précise que c'est « très lourd pour les bénévoles ». Il dit qu'il « n'y a pas de baisse, c'est préoccupant ». Il souligne que pour beaucoup de familles « ça coince ».

Il précise qu'il n'y a aucune demande judiciaire effectuée pour les impayés.

Béatrice DAUPHIN dit que le travail de relance n'est pas facile à faire. Elle demande si les impayés émanent principalement de familles de la commune ou pas. Gilles VALLAS dit que les impayés concernent l'ensemble des familles.

Jean Paul BARBOT dit que la MC effectue des prélèvements. Marc BONNEVIALE souligne que les prélèvements n'assurent pas le paiement » s'il n'y a pas d'argent sur le compte ».

CHOCOLATS :

Béatrice DAUPHIN dit que les chocolats seront disponibles à compter de début décembre au CHARDON BLEU et seront distribués aux personnes à partir du 10 décembre 2025.

Elle rappelle que le repas des aînés a lieu le mardi 9 décembre.

Voici les prochaines dates avec le lieu :

Le lundi 1^{er} décembre 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 5 janvier 2026 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 2 février 2026 à 18h30 à La Passerelle.

Le Lundi 2 mars 2026 à 18h30 à La Passerelle.

La séance est levée à 19h30

LE SECRETAIRE DE SEANCE
René FRANÇON



LA VICE PRESIDENTE
BEATRICE DAUPHIN

